

Luxembourg, le 16 novembre 2023

Circulaire aux administrations communales

N°10/2023

Objet : Compte de l'exercice 2022

Madame la Bourgmestre,
Monsieur le Bourgmestre,

Conformément à l'article 9 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, je vous prie de trouver ci-joint le compte du SYVICOL de l'exercice 2022, dûment arrêté par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 10 novembre 2023.

L'article susmentionné dispose que l'envoi du compte doit être accompagné d'un rapport sur les activités du syndicat de la même année. Celui-ci, qui vous a été communiqué antérieurement sous forme imprimée, peut être téléchargé sous :

<https://www.syvicol.lu/fr/publications/fichemedia/2023-05-17/rapport-annuel-2022>.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes salutations les meilleures.



Elisabeth Becker
Secrétaire (contreseing)



Emile Eicher
Président